

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE ANDRE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, ARSCHOOT Dominique, DUPONT DUMOULIN Valérie, HERBIN Gaël, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, GUERBEAU Pascale, WAYENBURG Aymeric, BARBE Marie-Laurence, MOUILLE Sophie

Excusés :

M. AFFLARD Christian
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

Avaient donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M. POULLIER Bernard
Mme CAPANNELLI Claire à Mme MOUILLE Sophie
M. MORTELECQUE Denis à Mme GUERBEAU Pascale

Assistait à la séance : Claire ROLAND, Directrice Affaires Juridiques

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ARNOULD Caroline ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

FINANCES

Adoption du compte administratif 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 24

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de convocation : 04 avril 2024

Date de réception en préfecture : 16 avril 2024

Date de publication sur le site internet de la ville : 16 avril 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 AVRIL 2024**FINANCES**

Adoption du compte administratif 2023

Préambule

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu l'avis des membres présents de la commission « Administration Générale » du 9 avril 2024,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour élire le Président de séance, l'ensemble du conseil valide le vote à main levée,

Considérant que M. POUILLIER Bernard a été désigné à l'unanimité pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur le Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. POUILLIER Bernard pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable,

Le Quorum constaté,

Le conseil municipal de Sainghin-en-Weppes,

Ayant entendu l'exposé de M. POUILLIER Bernard, Adjoint,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS (20 voix pour, 6 abstentions),

▪ **D'APPROUVER** le compte administratif 2023, lequel peut se résumer de la manière suivante :

| | | Dépenses | Recettes |
|-----------------|---------------------------|---------------|---------------|
| | Section de fonctionnement | 5 052 031,51 | 5 551 064,45 |
| | Section d'investissement | 8 300 032,94 | 8 565 190,94 |
| Résultat cumulé | Total cumulé | 13 352 064,45 | 14 116 255,39 |

▪ **CONSTATE** les correspondances de valeurs avec les opérations du comptable assignataire du Trésor, retracées dans le compte de gestion,

▪ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser en dépenses et en recettes,

▪ **ARRETE** le résultat et prononcera son affectation suivant les modalités détaillées dans la délibération n° 3.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Président de la
séance,
Bernard POUILLIER

